

## **Fiche de synthèse – Bilan des émissions de gaz à effet de serre** **Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIR Est)**

### **1. Description de la personne morale concernée**

La Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIR Est) est un service déconcentré du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

**Adresse :** DIR Est, 10 et 16 promenade des canaux, 54 021 NANCY CEDEX

**Nombre de salariés :** plus de 1000 agents

#### **Description sommaire de l'activité :**

La DIR Est assure l'entretien, l'exploitation et l'aménagement des routes nationales et des autoroutes non concédées du quart Nord-Est de la France. Son réseau compte 1 650 km et traverse 12 départements sur 4 régions : Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Champagne-Ardenne.

**Mode de consolidation :** sans objet

**Périmètre organisationnel retenu :** l'ensemble des sites de la DIR Est (plus de 50)

#### **Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :**

Le bilan porte à la fois sur :

- les émissions directes produites par les sources fixes ou mobiles (Scope 1) ;
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur (Scope 2) ;
- les autres émissions indirectes résultant des activités de la DIR Est (Scope 3) à l'exception, de l'immobilisation du réseau existant, de la consommation d'énergie liée à l'utilisation des produits réalisés (trafic supporté par le réseau routier) et de la fin de vie des produits.

### **2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence**

**Année de reporting (année sur laquelle a porté le BEGES) :** 2012

**Année de référence :** sans objet

**Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) :** sans objet

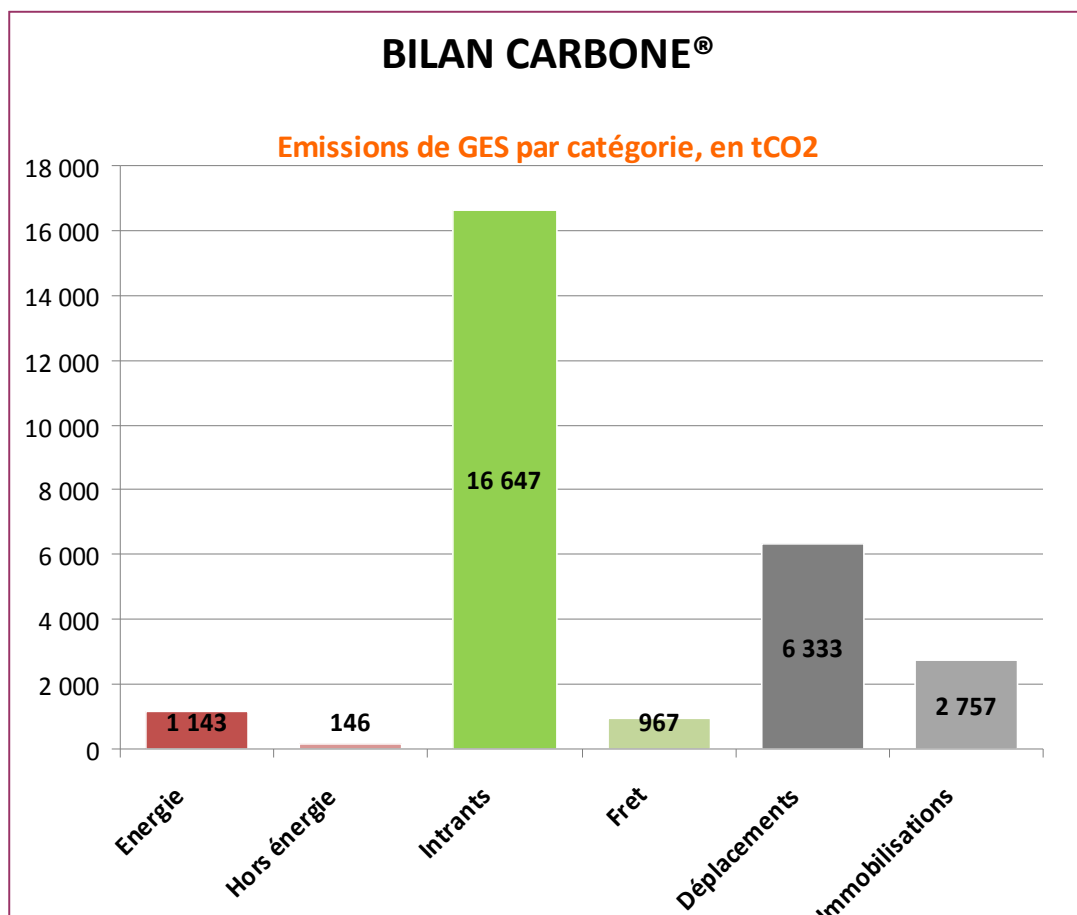
**3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub>.**

**4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.**

**5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, si la personne morale a choisi de les évaluer.**

Les points 3. 4. et 5. sont présentés dans le tableau et graphique ci-après.

			Valeurs calculées						
			Émissions de GES (en Tonnes)						
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)
Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion	682	0	0	0	682	0	68
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	3 251	0	0	0	3 282	189	624
	3	Émissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Émissions directes fugitives	0	0	0	0	146	0	64
	5	Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>3 933</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 120</b>	<b>189</b>	<b>755</b>
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	319	0	76
	7	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>319</b>	<b>0</b>	<b>76</b>
Autres émissions indirectes de GES	8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	848	4	0	0	979	-189	174
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	16 647	0	4 858
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	2 757	0	1 612
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	967	0	235
	13	Déplacements professionnels	1	0	0	0	1	0	1
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	101	0	0	0	2 202	0	732
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>950</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 554</b>	<b>-189</b>	<b>7 612</b>



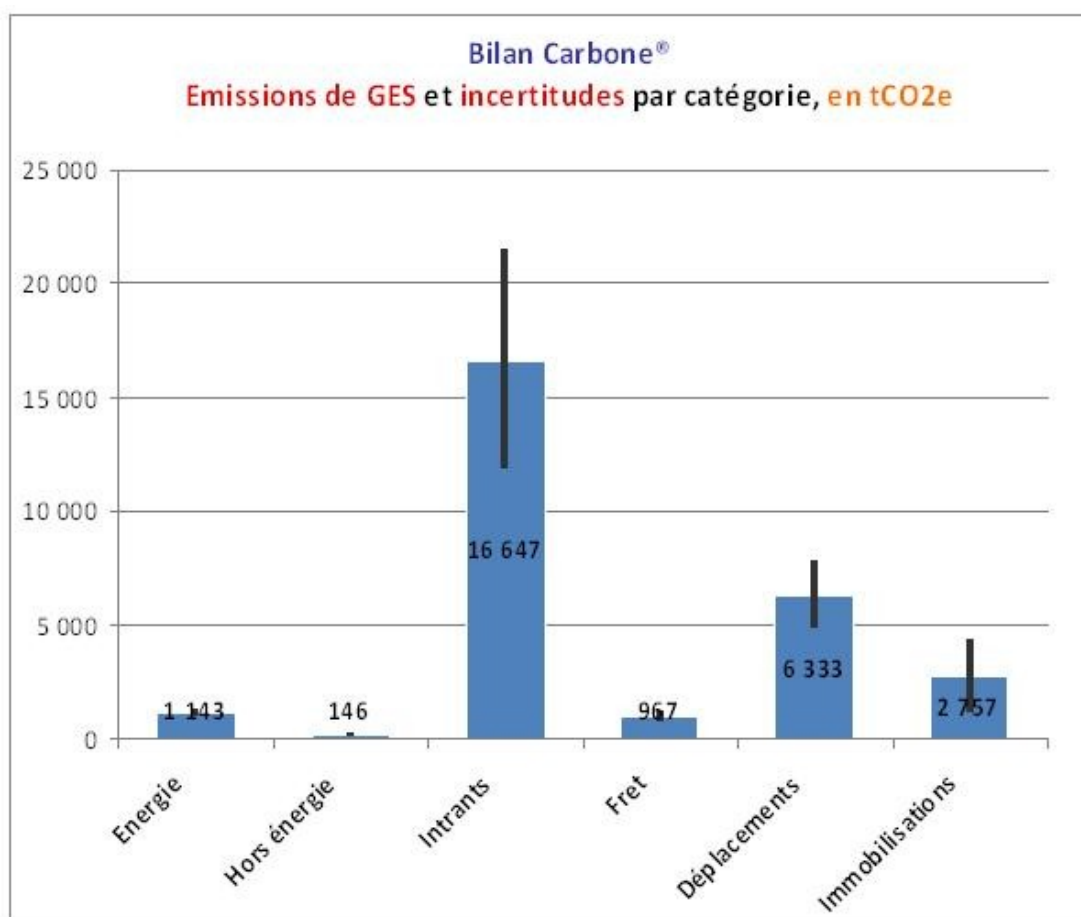
**6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées.**

Sans objet

### 7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les émissions s'élèvent à 27 993 tonnes équivalent CO2 avec une incertitude de 8 400 tonnes équivalent CO2, soit 30 %.

Cette marge est un cumul de deux incertitudes : l'incertitude liée aux facteurs d'émissions d'une part et l'incertitude liée aux données d'entrée collectées d'autre part. L'incertitude liée aux données est de 5 à 20 % selon les postes.



### 8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.

- projets neufs ou de réhabilitation du réseau dont l'ingénierie est assuré par les SIR : ces projets sont en partie sous maîtrise d'ouvrage DREAL et ne sont pas équivalents d'une année à l'autre, les résultats ne peuvent donc être représentatifs d'une année moyenne ;
- déchets produits par la DIR : émissions négligeables par rapport au total des émissions de la DIR.

### 9. Si différents des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.

Modifications de FE		
FE modifiés		Source documentaire ou mode de calcul
Peinture solvantée	2 417 kg.eq.CO2/T	ACV de l'entreprise SIGNATURE
Peinture à l'eau	1 719 kg.eq.CO2/T	ACV de l'entreprise SIGNATURE
Enduit à froid projeté	4 339 kg.eq.CO2/T	ACV de l'entreprise SIGNATURE
Enrobé à module élevé 30 %	44 kg.eq.CO2/T	Ratio de FE existant
Grave bitume 20 %	44 kg.eq.CO2/T	Ratio de FE existant
Grave bitume 30 %	42 kg.eq.CO2/T	Indiqué sur bon de commande
Emulsion	30 kg.eq.CO2/T	FE de la grave émulsion du tableur
Sel gemme	3,05 kg.eq.CO2/T	Sociétés ROCK et SALINS
Sel de mer	1,55 kg.eq.CO2/T	Sociétés ROCK et SALINS

**10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence**

Sans objet

**11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES**

<http://www.enroute.est.equipement.gouv.fr/le-bilan-carbone-r-de-la-dir-est-a478.html>

**12. Optionnel :**

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.

**Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de coordination nationale :**

**- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?**

Oui  Non

Si oui, avec quelle méthode ?

**- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES**

**- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?**

en interne  par un bureau d'études

– Temps passé : 120 jours

– Durée de l'étude : 5 mois consécutifs